

2023-046

**MODIFICATION DES RÈGLES DE  
CIRCULATION**  
Rue du Cabestan  
Du 10 au 14 avril 2023

Le Maire de la Commune de LA TRINITE SUR MER,

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision du Maire du 29 avril 2022 fixant le montant des tarifs d'occupation du domaine public,

Vu la demande de l'entreprise « Axians », représentée par madame Berard Charlottes, en date du 23 mars 2023, Considérant les travaux d'aiguillage et de réparation d'une conduite « Orange »,

## ARRETE

### ARTICLE PREMIER

Du 10 avril au 14 avril 2023, rue du Cabestan, en raison des travaux de réparation d'une conduite Orange, les conditions de circulations, seront perturbées. Une circulation alternée sera mise en place par l'entreprise « Axians ».

### ARTICLE DEUXIEME

La signalisation des chantiers doit être conforme à l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - Huitième partie --- Signalisation temporaire). Elle est mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

### ARTICLE TROISIEME

La Police Municipale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

#### Ampliation du présent arrêté à :

- La Police Municipale,
- Les Services Techniques,
- Le service comptabilité,
- L'entreprise Axians

Fait à LA TRINITE SUR MER, le 6 avril 2023

Le Maire,



Yves NORMAND



Affiché le :